



Association d'Education Populaire St Ignace
15 chemin du Kammerhof
67100 STRASBOURG

03 88 79 06 59

email : contact@aepstignace.fr
Contact Camille LAURENT : acem@aepstignace.fr
web : <http://www.aepstignace.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Enfant à inscrire :

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance :/...../..... Code postal :
Sexe : féminin masculin Ville :

Inscription : pour inscrire vos enfants, cochez les cases correspondant à ce que vous souhaitez

Périscolaire : pour l'école de Neuhof A, classe à la rentrée 2019/2020 :

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30

Après la classe : accueil de soir jusqu'à 18h30

Les mercredis

Souhaitez-vous inscrire votre enfant de façon systématique tous les mercredis de l'année scolaire ? OUI NON

Si oui, merci de préciser l'inscription : Le matin Le repas L'après-midi

NB : vous devez prévenir de l'absence de votre enfant, si ce n'est pas le cas, la journée vous sera facturée.

Les vacances

Vous vous engagez à inscrire en amont votre/vos enfants par mail, téléphone ou auprès de responsable du secteur enfant.

Parents ou responsables légaux :

Parents ou représentant légal – 1

Madame Monsieur Personne Morale

Nom :

Prénom :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

Mail :

Parents ou représentant légal – 2

Madame Monsieur Personne Morale

Nom :

Prénom :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel professionnel :

Mail :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

La personne doit venir munie de sa carte d'identité.

Prénom et Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone

J'autorise ma fille / mon fils à rentrer seul le soir ? Oui Non

Droit à l'image :

J'autorise l'équipe d'animation à prendre en photo ou en vidéos mon enfant :

- Détention, mise en place d'exposition, de livret de présentation ou sur tout support papier : OUI NON
- Diffusion via la page Facebook de l'AEP ou sur le site de l'AEP : OUI NON

Règlement intérieur :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs de l'AEP (en annexe) :

Fait à Strasbourg, le / /

Signature(s) :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

Régime alimentaire spécifique :

Standard
 Sans porc

Végétarien
 Allergies :

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui non

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

Annexes à conserver

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire remplie (voir annexe)
- Copie du carnet de vaccinations de votre enfant
- Une attestation assurance civile qui couvre votre enfant
- Avis d'imposition le plus récent de votre famille
- Un chèque d'adhésion annuelle de 15€ à l'AEP St Ignace (si vous avez adhéré à l'AEP dans le cadre d'une inscription au section, il n'est pas nécessaire d'adhérer une seconde fois)

Tarifs :

Accueil périscolaire :

L'année scolaire est divisée en 5 périodes. Au moment de l'inscription, il vous est demandé de faire 1 chèque correspondant à la première période qui sera encaissé en septembre.

Vous trouverez ci-dessous le prix pour une période :

Accueil du matin de 7h30 à 8h20	70 €
Accueil du soir de 16h30 à 18h30	60 €

Accueil de loisirs (mercredis et vacances)

Le prix de l'accueil de loisirs a été fixé selon les revenus. Une fois l'inscription administrative faite par ce dossier, il est possible de réserver les dates par demi-journée, par journée entière, avec ou sans repas.

Tranches	½ Journée	Journée	Repas
de 6011 à 11991 €	6,50 €	9,50 €	6,20 €
de 11 992 à 26 631 €	8 €	12 €	6,20 €
de 26 632 à 71 397 €	9 €	13 €	6,20 €
plus de 71 398 €	10 €	15 €	6,20 €

Tranches calculées selon les barèmes CAF.

Si votre enfant est absent sans que nous soyons prévenus, la/les réservations faites pour l'accueil de loisirs seront facturées.

Association d'Education Populaire St Ignace

15 chemin du Kammerhof

67100 STRASBOURG

03 88 79 06 59

email : contact@aepstignace.fr

Contact Camille LAURENT : acem@aepstignace.fr

web : <http://www.aepstignace.fr>

Règlement intérieur - 2020/2021

Ce règlement intérieur est à destination des familles qui inscrivent leur enfant au périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires et toutes les activités proposées pour la jeunesse dans le cadre des accueils de loisir de l'AEP St Ignace.

Les tuteurs, responsables, familles et enfants s'engagent à respecter ce règlement et toutes les sanctions incluses dans celui-ci.

Inscriptions

Les accueils de loisirs de l'AEP St Ignace accueillent des enfants à partir de leur 6^{ème} année (autrement dit qui sont dans l'année -civile- de leur 6 ans) jusqu'à 12 ans.

Les enfants peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles, selon les dispositions légales et selon la déclaration du séjour auprès de « jeunesse et sport ».

Les inscriptions administratives se font par année scolaire (septembre à août). Les dossiers d'inscriptions sont à remplir pour l'année et à renouveler d'une année sur l'autre. La fiche de sanitaire doit être remplie annuellement.

Les documents complémentaires au dossier d'inscription sont :

- Copie des vaccinations de l'enfant
- Attestation d'assurance civile
- Dernière déclaration d'impôt (pour les mercredis et les vacances scolaires)
- PAI, certificat médical pour les allergies
- Chèque d'adhésion annuelle (année civile) de 15€

Modalités – mercredis et vacances

Il est proposé d'inscrire de manière automatique tous les mercredis, dans le cas où cette option est choisie il est nécessaire de prévenir l'AEP en cas d'absence, au plus tard la veille, par mail. Si l'AEP n'est pas prévenue, la journée sera facturée.

Dans le cas où cette option n'est pas choisie, l'enfant doit être inscrit pour chaque venue. Dans le cas contraire, l'AEP se réserve le droit de refuser l'enfant et ne peut garantir un repas chaud.

Il est possible d'inscrire les enfants par téléphone, par mail ou en se présentant directement à l'AEP St Ignace. Toute annulation faite le jour J sans justification médicale sera facturée.

Absence au périscolaire - départ de l'école

Les enfants sont récupérés dans la cour de l'école Neuhof A et enregistrés. Des animateurs se postent aux sorties de l'école pour vérifier ceux qui sont récupérés par leurs parents.

Lorsque les enfants sont récupérés directement à la sortie de l'école, les enfants inscrits doivent signaler leur départ auprès des animateurs. Les parents doivent signaler toutes absences du périscolaire. Dans le cas où un enfant est constaté absent. Un animateur contactera les parents

aux numéros fournis lors de l'inscription. Si l'animateur ne peut joindre un des parents, un message sera laissé.

Ouverture administrative

Les emplois du temps professionnels des uns et des autres étant fluctuants, il est possible que ce soit difficile de joindre l'un ou l'autre des salariés de l'AEP. Un répondeur est disponible pour renseigner des absences, pour inscrire ou pour tout autres questionnements.

Il est également possible de joindre par mail la responsable du secteur enfant : acem@aepstignace.fr

Tarifs

Périscolaire : L'année scolaire est divisée en 5 périodes (une période = entre deux vacances scolaires). Au moment de l'inscription, il vous est demandé de faire 2 chèques correspondants aux deux premières périodes, le premier sera encaissé en septembre et le second en novembre. Il vous sera demandé 3 autres chèques au cours de l'année. Le prix pour la période est :

Accueil du matin de 7h30 à 8h20	70 €
Accueil du soir de 15h45 à 18h	60 €

Ce montant est dû dès la première venue des enfants et indépendamment du nombre de fois où l'enfant sera présent pendant la période.

Accueil de loisirs (mercredi et vacances) : Le prix de l'accueil de loisirs a été fixé selon les revenus des parents :

Tranches	½ Journée	Journée	Repas
de 6011 à 11991 €	6,50 €	9,50 €	6,20 €
de 11 992 à 26 631 €	8 €	12 €	6,20 €
de 26 632 à 71 397 €	9 €	13 €	6,20 €
plus de 71 398 €	10 €	15 €	6,20 €

Tranches calculées selon les barèmes CAF.

Dans le cas où aucun avis d'imposition n'a été transmis, la tranche la plus haute sera appliquée.

Pour des questions de sécurisation des paiements et de procédure, l'AEP préfère les paiements des factures par virement, par chèque (une boîte aux lettres est à votre disposition).

Horaires d'ouverture

Le centre est ouvert dès 7h30 jusqu'à 18h30 pour les mercredis et les vacances. Lors du périscolaire, le centre est ouvert de 7h30 à 8h15 et de 16h30 à 18h30.

Les mercredis et les petites vacances scolaires, les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h. Après cet horaire, le repas chaud n'est pas garanti ainsi que la participation aux activités ayant un nombre d'inscription restreinte.

Pour les enfants ne venant que le matin, ils peuvent être récupéré entre 12h et 13h30.

Pour les enfants arrivant pour le repas du midi, ils peuvent arriver dès 12h.

Pour les enfants arrivant pour l'après-midi, ils peuvent arriver dès 13h30 jusqu'à 14h.

Il est possible de récupérer les enfants dès 16h. Néanmoins, si l'enfant part à 16h, il n'est pas garanti qu'il ait déjà goûté.

Procédure de sortie

Une fiche d'émargement est réalisée quotidiennement. La personne qui récupère l'enfant **doit signer** cette fiche. Ce document fait foi en termes de présence au sein de l'établissement et en cas d'urgence.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le personnel est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Horaires particuliers, sorties

Des horaires particuliers peuvent être prévus pour des sorties, des mini camps et du matériel peut être requis (par exemple : maillot de bain pour la piscine). Les informations vous sont communiquées (mail, flyers, site internet et Facebook) et sont à votre disposition. Il est du ressort des responsables/tuteurs des enfants de se tenir informé.

Lors de nombreuses sorties au sein de la CUS, il est requis que l'enfant possède une badgéo ou un ticket CTS (aller + retour, rechargeable, possible d'obtenir un badge avec plusieurs voyages inclus). Il sera conservé par l'animateur le temps de la journée et sera restitué à la fin de la journée. Lors d'un oubli, ils seront conservés au bureau.

Pour tous manquements au matériel requis, à l'absence de ticket CTS ou aux retards, l'AEP se réserve le droit de refuser l'accès de l'enfant à l'activité. Celui-ci sera soit récupéré, soit restera à l'AEP.

Sorties particulières, prises en charge des activités

L'AEP prend en charge une partie des activités prévues dans l'année dans la limite de son budget annuel. La sortie est alors gratuite hors montant de la journée (voir ci-dessus). Dans le cas où une sortie devient payante, elle s'ajoute au montant des journées et du périscolaire (voir ci-dessus) et sera facturée.

Tenues vestimentaires et objets personnels

Votre enfant vient à l'AEP pour s'amuser, bouger, courir, il est important qu'il soit habillé pour être à l'aise. Malgré les précautions prises, il est possible que votre enfant se salisse. Les enfants doivent également avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquettes, K-way) et par rapport aux activités prévues.

Nous conseillons d'inscrire le nom de l'enfant sur les vêtements

Les vêtements oubliés seront accrochés dans le couloir d'accueil.

Il est déconseillé aux enfants d'amener objets de valeurs et des jouets personnels. Cependant si les objets amenés créent des difficultés, les animateurs pourront les confisquer le temps nécessaire. Les objets seront conservés au bureau.

L'AEP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Hygiène Santé

Il ne sera donné aucune médication à un enfant sans certificat médical ou PAI.

L'accueil se réserve le droit de refuser un enfant malade ou fiévreux. L'équipe d'animation pourra contacter les parents pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires concernant leur enfant et venir le récupérer pour éviter le phénomène de contagion. Dans le cas où l'on ne peut pas joindre les parents, l'équipe d'animation pourra contacter le SAMU et si besoin amener l'enfant aux services d'urgence en cas de nécessité.

Atteinte à la vie collective

Toute atteinte grave au bon déroulement des relations humaines, à la bienveillance entre enfants et envers les adultes pourra être sanctionnée. Une décision pourra être prise par l'équipe de direction (qui pourra consulter l'avis du bureau de l'association) pouvant aller jusqu'au renvoi temporaire ou définitif.

Dans le cas où les parents ne respecteraient pas ce règlement intérieur, l'association se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.